

## HABITAT SOCIAL

### Logements Sociaux



L'habitat social et le logement sont des questions traitées en intercommunalité avec des objectifs et un calendrier commun aux douze communes membres d'Erdre & Gesvres.

Le parc actuel de logements sociaux à Casson se répartit comme suit :

Lotissement la Chenaie, 12 logements, gérés par la SAMO  
Lotissement du Chêne Saint Louis, 15 logements gérés par Habitat 44  
Résidence de la Recouvrance, 5 logements gérés par la SAMO  
Rue de la Mairie, 4 logements gérés par la SAMO

Modalités d'inscription : <http://www.demandelogement44.fr/> 

### Logement d'urgence



En 2012, la commune de Casson s'est dotée d'un logement d'urgence situé place de la mairie.

Ce logement répond à des situations de crise.

Toute personne peut être un jour confrontée à une absence brutale de logement. Le logement d'urgence est alors un outil au service des communes pour parer à ce type de situation.

L'association « Arc En Ciel » a été désignée comme gestionnaire de ce logement et assure également le suivi des ménages accueillis.

La commune est responsable des réparations et gros entretiens incombant au propriétaire.

Les occupants s'acquittent d'une participation forfaitaire correspondant au montant des charges (eau, électricité et assurance).

La commune participe à la mise à disposition du logement par le biais de la commission d'attribution qui se compose du Maire, de l'Adjointe aux affaires sociales et d'un travailleur social de l'association « Arc En Ciel ».

### Les Aides



### Le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.)



Guide des particuliers ► :

### Biens propres

Mis à jour le 12 janvier 2017

Bien appartenant à l'un ou l'autre des époux



### **Mairie de Casson**

3 rue de la Mairie  
44390 CASSON

☎ 02 40 77 62 46

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

### **Horaires :**

#### **Lundi - Mercredi - vendredi**

de 9h à 12h et de 14h à 17h

#### **Mardi et Jeudi**

de 9h à 12h

#### **Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août**

de 9h à 12h